



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Numéro #3 – Décembre 2020

La relance en Isère

Le plan agriculture, alimentation, forêt



Edito



Xavier CEREZA,
Directeur de la DDT

« Et si la quiétude, la confiance et la détermination devenaient les valeurs sûres et fortes ?

Alors, le plan de relance du Gouvernement pour opérer la transition agricole serait compris par tous.

Il s'agit de trouver les leviers pour accroître notre indépendance et notre souveraineté agroalimentaire.

Il convient d'accélérer la transition agroécologique pour une alimentation saine, sûre, durable et locale et d'accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

C'est un défi majeur de notre temps, pour le vivant et pour l'avenir.

Est-ce difficile ?

Oui, et l'optimiste voit les opportunités dans les difficultés qu'il affronte. »

Sommaire

Six actions du plan de relance agriculture, alimentation, forêt	p.2
Le dispositif en faveur du renouvellement forestier	p.3
Les AAP et dispositifs déjà ouverts ou bientôt accessibles	p.4

Six actions du plan de relance agriculture, alimentation, forêt

Plan en faveur des protéines végétales (100 M€)

Les protéines végétales sont un domaine d'avenir pour rendre la France moins dépendante aux importations, aider les éleveurs à sécuriser leur production fourragère et augmenter la part de légumineuse dans nos assiettes comme le préconise les recommandations nutritionnelles. Deux appels à projets sont notamment prévus via FranceAgriMer :

- > Structuration de filières protéines végétales et investissements aval (depuis le 02/12/2020) : 55 M€ ;
- > Acquisition de matériels spécifiques aux protéines, pour l'amont (ouverture du dispositif le 4 janvier 2021) : 20 M€ ;

Crédit d'impôt pour la certification HVE

Cette mesure consiste en un crédit d'impôt à hauteur de 2 500 € par an et par exploitation justifiant d'une certification « Haute Valeur Environnementale » ou HVE (soit le niveau 3 de la certification environnementale) en 2021 ou d'une primo-certification en 2022.

Ce crédit d'impôt est cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique dans la limite d'un plafond global par exploitation Pour aller plus loin : [Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées HVE](#)

Programme

« Plantons des haies ! » (50 M€)

Il s'agit d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures et de reconstituer des haies bocagères qui les entourent, avec un reste à charge aussi faible que possible pour les bénéficiaires, de 10€ pour 100m linéaires environ. 2 volets :

- > soutien à l'investissement et prise en charge de l'animation et l'accompagnement technique.
- > mise en œuvre au travers des PDR.

Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (100 M€)

Pour faire face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses, les agriculteurs doivent investir dans des dispositifs de protection. Cette mesure vise à accélérer l'effort d'investissement dans ces domaines en complément des modifications de pratiques culturales mises en œuvre par les agriculteurs. Deux volets d'aides :

- > aides individuelles pour l'acquisition d'équipements de lutte, via l'appel à projet sur le site de FranceAgriMer (70 M€) ;
- > aides aux projets liés à la gestion de l'eau dans un cadre collectif, via les DRAAF (30 M€)

Plan de modernisation des abattoirs (130 M€)

La protection animale mais aussi les conditions de production des aliments font partie des préoccupations des Français. Ce plan vise à renforcer la prise en compte de celles-ci ainsi que la compétitivité des filières animales tout en améliorant les conditions de travail des opérateurs et en préparant les entreprises au respect des exigences à l'export.

Un appel à candidature via FranceAgriMer a ouvert le 15 décembre.

Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (50 M€)

Il s'agit d'aider les petites communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible) à s'équiper, former leur personnel afin d'être en mesure de proposer des repas composés de produits sains, sûrs et durables, voire locaux. Un appel à candidature national **via l'ASP** va être lancé en janvier 2021.



Le dispositif en faveur du renouvellement forestier

Le volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan « France Relance », annoncé par le Président de la République, est doté de 1,2 Mds d'euros et se veut au service de nos agricultures, de nos agriculteurs et des consommateurs. Il est décliné en 27 mesures mises en œuvre au niveau national ou à une échelle territorialisée.



Reconquérir notre souveraineté alimentaire

La crise sanitaire actuelle met en lumière l'importance de la souveraineté alimentaire de la France.

Relocaliser certaines productions stratégiques, moderniser les filières pour les rendre plus compétitives et plus résilientes face aux crises sanitaires futures, assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et enfin produire en France une alimentation répondant aux hautes exigences des consommateurs, tels sont les enjeux auxquels le gouvernement répond, à travers 2 axes d'action :

- **Bâtir notre souveraineté en protéines végétales** avec le plan protéines végétales (100 M€) : pour diminuer notre dépendance aux importations de soja de pays tiers, améliorer l'autonomie fourragère des éleveurs et pour promouvoir les protéines végétales comme enjeu nutritionnel dans l'alimentation humaine.
- **Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales avec :**
 - > le plan de modernisation des abattoirs (130 M€) : pour renforcer la compétitivité des abattoirs tout en répondant aux exigences d'hygiène alimentaire, de protection animale et en améliorant les conditions de travail des opérateurs.
 - > le pacte biosécurité bien-être animal en élevage (100 M€) : pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français

L'agriculture française a amorcé depuis plusieurs années une transition agroécologique afin d'améliorer la performance environnementale de l'agriculture et pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs en produits sains, sûrs, durables et locaux. Le gouvernement agit pour accompagner les agriculteurs, acteurs de cette transformation avec :

- **des mesures pour accélérer le développement du bio et de la haute valeur environnementale :** crédit d'impôt pour la certification HVE, bon « diagnostic carbone » (10 M€), renforcement du fonds avenir Bio (10 M€).
- **des mesures pour réduire l'usage des produits phytosanitaires :** prime à la reconversion des agroéquipements (135 M€), accélérateur pour les entreprises d'agroéquipements et de biocontrôle (15 M€)
- **une mesure pour favoriser la biodiversité autour des cultures :** le programme « Plantons des haies ! » (50 M€).
- **des mesures pour aider l'accès pour tous à une alimentation saine durable et locale :** partenariat Etat/collectivités au service des Projets d'Alimentation Territoriaux (80 M€), plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (50 M€), l'opération « 1000 restaurants solidaires » (10 M€), initiative « jardins partagés » (30 M€).

[Communiqué de presse du 03 décembre 2020 – Plan France Relance : le renouvellement forestier est lancé](#)

Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique

Face aux **aléas climatiques** qui se multiplient, l'adaptation à l'urgence écologique est une question d'indépendance. Pour gagner en résilience face aux aléas climatiques, les agriculteurs doivent investir dans des dispositifs de protection souvent coûteux, ce que soutient le plan France Relance. La forêt, puits de carbone, a également un rôle clé à jouer dans la problématique du changement climatique.

Investir aujourd'hui dans la forêt française, aidera la France à atteindre ses engagements de neutralité carbone à horizon 2050.

- **des mesures pour soutenir l'investissement dans les équipements de protection** face aux aléas climatiques : aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (100 M€), plan de structuration des filières agricoles et alimentaires (50 M€)
- **des mesures pour reboiser les forêts françaises et aider à atténuer le changement climatique** : renouvellement forestier (150 M€), soutien à la filière bois aval (20 M€), aide filière graines et plants (3 M€) et développement de la couverture LIDAR (22 M€)

Trois priorités

Reconquérir notre souveraineté alimentaire :

364 M€

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français :

546 M€

Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique :

300 M€

Les Appels à projets et dispositifs déjà ouverts ou bientôt accessibles

Appel à projet Fonds "Avenir Bio"	Ouvert depuis le 18/10/2020 et jusqu'au 12/01/2021
Structuration de filières protéines végétales et investissements aval	Ouvert depuis le 02/12/2020
Structuration des filières agricoles et agroalimentaires	Ouvert depuis le 02/12/2020
Plan de modernisation des abattoirs	Ouvert depuis le 15/12/2020
Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	Ouverture du dispositif le 04/01/2021
Acquisition de matériels spécifiques aux protéines, pour l'amont et pour le sur-semis/enrichissement des prairies par des légumineuses	Ouverture du dispositif le 04/01/2021
Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique	Ouverture du dispositif le 04/01/2021

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page :

[plan de relance de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Santé \(DRAAF\)](#)



Calendrier des Appels à projets France Relance



Directeur de publication :

M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère

Coordination : Préfecture

Conception-réalisation :

Mission de Coordination Interministérielle

Imprimerie Préfecture

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

12 place de Verdun – CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Tél. 04 76 60 34 00

<https://www.isere.gouv.fr/>